

OMPI



IPC/CE/31/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 20 février 2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS
(UNION DE L'IPC)

COMITÉ D'EXPERTS

Trente et unième session
Genève, 25 février - 1^{er} mars 2002

PROGRAMME DE RÉVISION DE LA CIB

Document établi par le Bureau international

1. À sa trentième session, tenue en février 2001, le comité d'experts a convenu, afin d'essayer de nouvelles méthodes de révision, de suspendre l'élaboration de plusieurs projets de révision de la CIB et a chargé les offices de la coopération trilatérale de poursuivre l'examen de ces projets dans le cadre de la coopération trilatérale. Le comité a prié les offices de la coopération trilatérale de lui rendre compte chaque année de l'état d'avancement des travaux relatifs aux projets en suspens (voir les paragraphes 12 et 13 du document IPC/CE/30/11).
2. On trouvera dans l'annexe du présent document un rapport sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux projets mis en suspens, établi par les offices de la coopération trilatérale.
3. *Le comité d'experts est invité à prendre note du rapport établi par les offices de la coopération trilatérale.*

[L'annexe suit]

ANNEXE



**Europäisches
Patentamt**

GD1

**European
Patent Office**

DG1

**Office européen
des brevets**

DG1

Principal Directorate Documentation

Rijswijk, le 8 février 2002

État d'avancement des travaux sur les projets de révision de la CIB mis en suspens*Document établi par les offices de la coopération trilatérale*

À la trentième session du comité d'experts, sept projets de révision de la CIB ont été mis en suspens et confiés aux offices de la coopération trilatérale. Le présent document donne un aperçu de l'état d'avancement des travaux sur ces projets.

C387 (B60J)

Les délibérations ont lieu sur la base de la proposition du Japon figurant dans l'annexe 12 du dossier de projet. Les questions relatives à la portée et à l'ordre des groupes ne sont pas encore réglées.

C388 (B60K)

Les conséquences de la révision de ce secteur doivent être examinées de manière approfondie. Aucun progrès n'a encore été enregistré.

C393 (E21B)

L'OEB a proposé un schéma modifié sur la base de sa proposition figurant à l'annexe 5 du dossier de projet. Il existe un accord mais les détails et l'ordre des groupes font encore l'objet de discussions. Il semble possible d'achever les travaux d'ici la huitième session du Groupe de travail sur la révision de la CIB.

C394 (F04D)

L'OEB a proposé un schéma modifié sur la base de sa proposition figurant à l'annexe 16 du dossier de projet. Il existe un accord, mais certains détails doivent encore être précisés. Il semble possible d'achever les travaux d'ici la huitième session du Groupe de travail sur la révision de la CIB.

C395 (F16D)

L'OEB a proposé un schéma modifié sur la base de sa proposition figurant à l'annexe 7 du dossier de projet. Cette question fait l'objet d'un consensus parmi les offices de la coopération trilatérale. Le schéma retenu sera présenté à la septième session du Groupe de travail sur la révision de la CIB.

C411 (A47B)

L'OEB a proposé un schéma modifié sur la base de la proposition du rapporteur de la Suède figurant à l'annexe 6 du dossier de projet. Il existe un accord mais les détails et l'ordre des groupes font encore l'objet de discussions. Il semble possible d'achever les travaux d'ici la huitième session du Groupe de travail sur la révision de la CIB.

C420 (G06K)

Incorporation d'un nouveau groupe seulement. Les travaux pourront probablement être achevés avant la septième session du Groupe de travail sur la révision de la CIB.

**AUTRES PROJETS D'HARMONISATION EXAMINÉS DANS LE CADRE DE LA
COOPÉRATION TRILATÉRALE**

T001 (A62D)

Il existe un accord sur la partie principale du schéma (méthodes). Certains documents ont déjà fait l'objet d'un classement expérimental dans les nouveaux groupes. La question du classement de la substance traitée doit encore être examinée.

T002 (G06F, méthodes commerciales)

La proposition de l'Allemagne concernant la révision de la CIB, qui est similaire au schéma de classement ECLA existant, sera modifiée de manière à tenir compte des concepts du schéma de classement pour la classification US dans la classe 705.

T005 (H04N)

L'OEB utilisera systématiquement l'USPC dans ses recherches, en plus de l'ECLA et de la CIB. L'analyse de cette pratique devrait déboucher sur une synthèse des schémas utilisés.

T010 (B60K, véhicules hybrides)

Un schéma fondé sur la classification FI sera utilisé. Un accord a été trouvé dans le cadre d'un programme intensif d'échange d'examineurs entre l'Office japonais des brevets et l'OEB. Le schéma retenu sera incorporé dans les classifications ECLA et FI dès que possible.

T012 (H01L)

L'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique utilisera des parties de la classification ECLA dans ce secteur pour le classement des documents US. Le groupe H01L51/00 a été retenu pour l'harmonisation, compte tenu de la révision récente de la CIB.

[Fin de l'annexe et du document]